



Réf. Farde e-Assemblées : 2392488

N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

Objet : Conseil de Quartier de Haren.- Remplacement d'un membre du Conseil de Quartier.

Le Conseil communal,

Vu l'article 120 bis de la nouvelle loi communale qui prévoit que le Conseil Communal peut instituer des conseils consultatifs pouvant rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées;

Vu que le Conseil Communal a adopté en sa séance du 21 octobre 2019 la Charte de la participation de la Ville de Bruxelles;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 de créer des Conseils de quartier de façon progressive dans 8 quartiers;

Vu la décision du Collège en sa séance du 21 novembre 2019 d'adopter l'organisation globale des Conseils de quartier;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartiers validé par le Collège en sa séance du 20 février 2020;

Vu le règlement adapté des Conseils de quartier adopté par le Conseil communal en sa séance du 2 mars 2020;

Vu la décision du Collège en sa séance du 3 décembre 2020 de lancer deux nouveaux Conseils de quartier à Haren et à Nord-Est;

Vu la décision du Conseil communal adoptée en sa séance du 25 janvier 2021, désignant les membres du Conseil de Quartier de Haren;

Considérant qu'un membre désigné a, pour des raisons personnelles, dû se désister;

Considérant que, pour procéder à un renouvellement d'un membre, le règlement prévoit que les personnes démissionnaires soient remplacées par des personnes de profil similaire;

Considérant que d'autres personnes disposent du même profil que la personne à remplacer;

Considérant l'ordre d'importance des critères précédemment établis, à savoir :

1. Tranche d'âge
2. Niveau étude
3. Occupation
4. Langue
5. Genre

Considérant qu'un nouveau tirage au sort a été effectué sur base des profils en réserve;

Considérant que sur base de l'analyse de profil, Madame BELCE Gullu a été contactée par téléphone et a confirmé son intérêt à prendre part au Conseil de Quartier de Haren.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :



Article unique : La candidate citoyenne Madame BELCE Gullu est désignée membre du Conseil de Quartier de Haren en remplacement de Madame KARACA Zehra.

Annexes :

